



**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE**

SÉANCE DU VENDREDI 28 Février 2025

Commune de Labaroche

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

Membres présents : M. Bernard RUFFIO (Maire), Mme Catherine OLRÉ (1^{ère} adjointe), M. Alain VILMAIN (2nd adjoint), M. Marc PARMENTIER, M. Alain MARSCHALL, M. Fabien FORMWALD, M. Arnaud KLINKLIN, Mme Elisa PERRIN, Mme Nathalie SPETTEL, Mme Maryline BENTZINGER, M. Laurent COUTY, Mme Céline MICLO, M. Jean-Michel MARCHAND et Mme Suzanne ROUSSELOT.

Absents excusés :

Mme Catherine MERCKLE qui a donné procuration à Mme Catherine OLRÉ,

Mme Marianne HUARD qui a donné procuration à Mme Elisa PERRIN,

M. Bernard BANGRATZ qui a donné procuration à M. Bernard RUFFIO,

M. Jean-Luc THOMAS

Absents non excusés : Mme Déolinda BARTHELME

Président de séance : Monsieur le Maire, Bernard RUFFIO

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3) Subvention 2025 au Groupement d'Action Sociale (GAS)
- 4) Ramassage de bois mort
- 5) Achat de terrain - forêt
- 6) Programme ONF 2025
- 7) Débat d'orientation budgétaire 2025
- 8) Communications
- 9) Divers

M. RUFFIO demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Demande de fonds de concours communauté de communes : rénovation énergétique des bâtiments communaux

Point 1 - Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE M. Jean-Michel MARCHAND comme secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 31/01/2025 est adopté, à l'unanimité.

Point 3 – Subvention 2025 au Groupement d'Action Sociale (GAS)

Comme chaque année, le Conseil Municipal vote sa traditionnelle subvention au profit du Groupement d'Action Sociale pour le personnel communal. La subvention s'élève à 90€ par agent bénéficiaire, soit, pour 2025, à 270€ (3 agents bénéficiaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** cette subvention.

Point 4 – Ramassage de bois mort



Le Maire rappelle la délibération 47-06/2023 du 19/06/2023 concernant le ramassage de bois mort sur parcelle communale

Mme HARTZER sollicite aujourd'hui la fin de l'autorisation de la commune pour pouvoir ramasser du bois mort sur ladite parcelle pour sa consommation personnelle, suite à l'évolution de sa situation personnelle.

Le Maire propose dans un objectif d'harmonisation général sur le ban communal de Labaroche, pour les parcelles de forêt propriété communale d'autoriser le glanage de bois morts contre paiement d'une redevance annuelle de 30 € (trente euros) selon les modalités suivantes :

- Un courrier écrit du demandeur mentionnant la parcelle concernée,
- Le respect des règles du glanage qui consistent à ne ramasser que du bois mort pour sa consommation personnelle et contribuer à l'entretien de la forêt,

Un courrier retour, nominatif, sera transmis au demandeur par les services de la mairie avec la facturation annuelle.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCÈDE** à la demande de Mme HARTZER ;
- **APPROUVE** les modalités de ramassage de bois morts définies dans la présente délibération,
- **CONFIRME** le montant de la redevance annuelle à 30 € (trente euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités y afférentes.

Point 5 – Achat de terrain - forêt

Des particuliers souhaitent vendre des terrains à la commune. M. le Maire propose de réserver une suite favorable à l'offre.

La Commune se propose d'acquérir les parcelles cadastrées section 10 n°229, 273 et 341, section 7 n°189 appartenant aux époux LEDORTZ d'une superficie totale de 98,61 ares.

Le prix évoqué avec les intéressés est de 50 € à l'are pour les forêts, soit en l'espèce 4 930,50 €. Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

De ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat,
- **APPROUVE** l'achat au profit de la commune des parcelles section 10 n°229, 273 et 341, section 7 n°189 appartenant aux époux LEDORTZ d'une superficie totale de 98,61 ares.
- **APPROUVE** le montant de 50 € à l'are (forêt) pour le prix d'achat, soit 4 930,50 euros,
- **APPROUVE** la prise en charge des frais d'acte par la Commune,
- **CHARGE** le Maire de réaliser toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

Point 6 – Programme ONF 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Bilan ONF 2024 et le programme ONF pour 2025 présenté par notre technicien forestier M. Bruno BALLAND en commission le 24/01/2025.

Le bilan de l'année 2024 fait apparaître un résultat excédentaire de 80 433,00 € HT.

Le programme prévisionnel pour l'année 2025 s'établit comme suit :

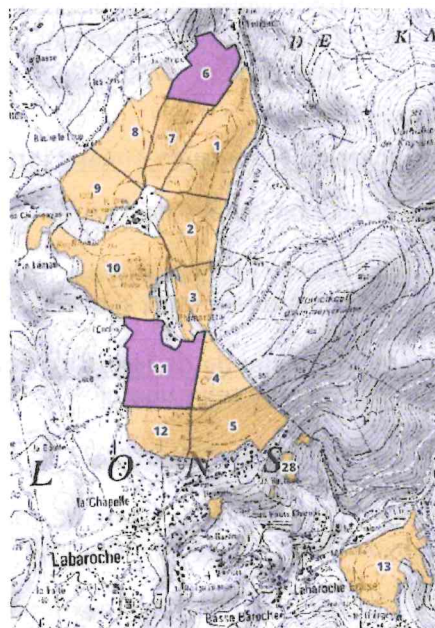
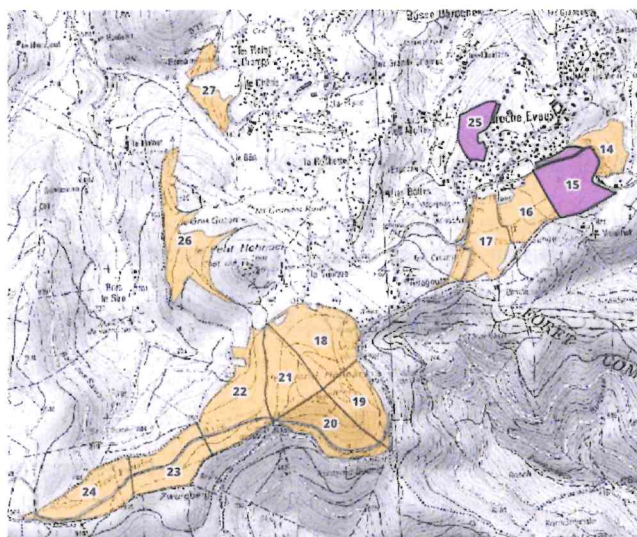
1- État de prévision des coupes 2025 :

Recettes prévisionnelles H.T.	101 165,00 €
Frais exploitation (hors garderie) H.T.	72 132,00 €
Bilan NET prévisionnel H.T.	29 033,00 €
2- Devis de travaux 2025 :	12 870,00 € H.T.

3- État d'assiette des coupes pour 2026

L'ONF propose de retenir les parcelles suivantes en vue du martelage à effectuer en 2025 pour les coupes de 2026 : il s'agit principalement d'éclaircir et de permettre une régénération naturelle de la forêt. Le volume ne sera connu qu'après passage pour le martelage directement sur place.

Parcelles proposées pour les coupes de 2026 :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les points 6.1, 6.2 et 6.3 énumérés ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents y afférents.

Point 7 – Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Conseil Municipal discute le projet de D.O.B. pour 2025 et fixe les priorités qui seront inscrites lors de l'élaboration du budget primitif 2025. Une commission des finances à laquelle tous les conseillers sont invités aura lieu le lundi 24 mars 2025 à 19h en mairie.

Elles s'établissent comme suit

DÉPENSES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX « COMMUNE » (Comptabilité Générale M57)

Réparation complète toiture maison des associations	120 000€
Colmatage toiture salle des fêtes	20 000€
Mise en conformité Club-House	30 000€
Salle des fêtes : Vitrification parquet + mitigeurs douches	37 200€
Réparation toiture école maternelle + planches de rives	19 000€

Travaux de maintenance chaufferie bois	30 000€
Salle des fêtes : réparation étanchéité terrasse garage	7 000€
Peinture de l'école maternelle	15 000€
Entretien des chemins communaux (terre + enrobé)	80 000€
Divers travaux (enrochement Granges + cimetière Eglise basse, travaux eaux pluviales des « Christes », abattage arbre)	138 000€
Reprise du mur chemin des Christés	9 558€
Découpeuse à disque	1 605€
Extension du columbarium	8 303€
Tables pliantes 20 pièces	2 096€
Uniforme pompiers 25 pièces (veste + pantalon)	3 702€
Casque pompiers 25 pièces	16 221€

DÉPENSES TRAVAUX RÉSEAU D'EAU (Comptabilité M49)

Réhabilitation du réservoir de « Giragoutte »	45 000€
Réhabilitation du réservoir des « Cottis »	45 000€
Réhabilitation du Tertre « Derrière la Roche »	400 000€
Création du Tertre de « l'Arrêtement »	100 000€
Analyse d'assainissement sur les Tertres	5 000€
Travaux tranche 2025 (AEP Espoche, Centre)	630 000€
Renouvellement du dispositif détection de fuite	13 920€
Travaux d'assainissement non collectif camping	42 879€
Nettoyage et curages des Tertres	30 000€

Principales remarques émises lors du D.O.B. :

- Discussion autour de l'entretien des chemins et de la priorisation donnée aux divers chemins communaux,
- Une priorité est demandée concernant les équipements de secours pour les sapeurs-pompiers,
- Les numéros évoqués ci-dessus ne reflètent pas la priorité donnée aux divers investissements.

Point 8 – Demande de fonds de concours communauté de communes : rénovation énergétique des bâtiments communaux

Vu la délibération n°05-01/2023 du 11/01/2023,

M. RUFFIO évoque le projet de remplacement des ouvrants (portes et fenêtres) des bâtiments du périscolaire et de l'école maternelle.

Ces travaux sont éligibles aux fonds de concours de la communauté de communes concernant la « rénovation énergétique des bâtiments communaux ».

Ce projet est en partie financé par d'autres fonds et un diagnostic énergétique a été réalisé par la société INOTEC, il paraît opportun de rénover les ouvrants.

Les conseillers débattent sur le sujet. A noter l'importance d'utiliser ce dispositif que peu de communes de la communauté de communes ont utilisé pour l'heure. M. RUFFIO évoque des conditions d'éligibilité et de financement relativement contraignantes.

Coût prévisionnel de l'opération :

Ecole maternelle (A) : 94.780,00 € HT

Périscolaire (B) : 42 755,00 € HT

TOTAL : (C) = A+B : **137 535,00 € HT**

Co-financeurs prévisionnels	Dispositifs mobilisés	Montant prévi des subs (max)	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant prévi des sub	% total HT
ETAT	DETR 2023		137 535,00 €	34 383,50 €	25 %
CAF	Aide inves Alsh		42 755,00 €	25 653,00 €	60 %
CEA	FST		42 755,00 €	5 000,00 €	12 %
CCVK	Fds concours		137 535,00 €	36 250,00 €	26 %
TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNELLES (D) :				101 286,50 €	74 %
Autofinancement de la commune* *participation minimale de 20%	Fonds propres E = C-D			36 248,50 €	26 %
			TOTAL (D+E)	137.535€ HT	100%

Condition d'éligibilité CCVK (50% du reste à charge communal)
: $137\,535 - (34\,383.5 + 25\,653 + 5\,000) = 72\,798,50/2 = 36\,250$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nature, le coût et le plan de financement prévisionnel de l'opération envisagée telles que décrite ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes et lancer l'appel d'offre.

Point 9 – Communications

M. le Maire évoque la réalisation du diagnostic Climaxion sur les bâtiments communaux (Mairie, Ecole maternelle, Périscolaire, Maison des associations et Salle des fêtes) par le cabinet INOTEC.

Point 10 – Divers

Pas de points divers à évoquer.

La séance est levée à 20h30.

*Date prévisionnelle du prochain conseil : **vendredi 28 mars 2025 à 19h00 à la Mairie***

LABAROCHE, le 4 mars 2025 TB/JMM/BR

Le secrétaire de séance

Jean-Michel MARCHAND



Le Maire

Bernard RUFFIO



